



Creil, le 27 juin 2023

***Aux membres du Conseil
de Quartier Rouher***

Maison de la ville
03 44 29 52 24
citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 13 juin 2023

Ordre du jour :

- Présentation de la mission DSU/GUP et appel à projet mémoire de quartier.
- Présentation de Creil c'est l'été.
- Lancement de la saison 5 du Budget Participatif.
- Retour sur les diagnostics en marchant et sur les signalements.
- Questions diverses.

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

Mme. Juliette SOISSON, chargée de mission DSU/GUP.

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Habitants : 11

Absent : Mme Aissata SOW, conseillère municipale déléguée au quartier Rouher, n'a pas pu être présente.

- **1^{er} point : Présentation de la mission DSU/GUP et appel à projet mémoire de quartier.**

Madame Soisson a pris la parole afin de présenter la mission Développement Social Urbain et Gestion Urbaine de Proximité ainsi que l'appel à projet Mémoire de quartier.

Le nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) des Hauts de Creil est un dispositif de rénovation et de transformation des quartiers pour améliorer la qualité de vie des habitants. Les travaux engagés vont durer une dizaine d'années et vont profondément transformer le paysage creillois.

Dans ce contexte, la maison du projet a été créée pour faire le lien entre les acteurs du projet et les habitants, en leur offrant la possibilité de prendre une part active aux décisions attendues au programme de renouvellement urbain. Elle a également pour mission de faire vivre le projet sur le territoire au moyen d'ateliers, de partenariats et de la concertation. La maison du projet a vocation à faire vivre la mémoire des quartiers et des habitants sur la toute la durée de la rénovation urbaine.

3 permanences sont tenues chaque semaine à la Maison du projet dans le quartier du moulin : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h. Une table numérique est disponible pour suivre le projet en immersion.

Dans le cadre de la mission Développement Social Urbain, une consultation des habitants sera proposée par l'intermédiaire d'ateliers thématique, travailler sur ce que les résidents souhaiteraient voir mis en place dans le quartier.

La mission Gestion Urbaine de Proximité a pour objectif de recueillir les problèmes constatés par les habitants dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. En plus des diagnostics en marchant qui seront organisés sur différentes thématiques, les creillois peuvent passer à la maison du projet ou la Maison de la ville pour indiquer des signalements concernant la propreté, les nuisibles, le cadre de vie...

Dans le cadre de l'appel à projet Mémoires de quartier, les résidents peuvent proposer des projets sur le quotidien des habitantes et des habitants des quartiers des Hauts de Creil, de la construction du bâti à aujourd'hui. Toutes les générations sont concernées par cet appel à projet. Les projets peuvent restituer une mémoire ancienne ou au contraire, immortaliser une mémoire vive et actuelle des habitants pendant les opérations NPNRU. Une exposition sera réalisée sur les archives au quartier du Moulin.

- **2^{ème} point : Présentation de Creil c'est l'été.**

- Du 8 juillet au 6 août 2023 = **Creil C'est l'Été Terre de jeux** (Ile Saint Maurice)
- Du 10 juillet au 4 août 2023 = **Creil C'est l'Été dans les Quartiers**
- Modification des horaires : 15h à 20h
- **Inauguration le 8 juillet sur l'île Saint Maurice**
 - La culture travaille sur une proposition d'animation
 - Travaille en lien avec la vie associative pour une déambulation depuis la MCA

➤ **Creil, terre de jeux :**

- Espace piscine / pataugeoire, réduction des espaces ensablés
- Déploiement des structures villes (mini-golf etc...)
- Espace détente / buvette
- Scène spectacles vivants (1 soir par semaine)
- Samedi mini olympiades en partenariat avec les associations

➤ **Creil, c'est l'été dans les quartiers :**

- Poursuites des animations par les services municipaux et du CCAS
- Appel à projet auprès des associations
- Appel à projet buvette

➤ **4 semaines ; 4 lieux :**

- Du 10 au 14 juillet : **Guynemer**
- Du 17 au 21 juillet : **Espace Letien**
- Du 24 au 28 juillet : **Place Rodin**
- Du 31 juillet au 4 août : **Maison de quartier de la Garenne**

➤ **Séjours et sorties**

- 2 séjours Sports Creil Alpes
- 2 camps sportif Saint-Leu-d'Esserent
- 2 séjours périscolaire Creil Alpes
- 1 séjours CHAM Creil Alpes
- 1 séjours jeunesse Creil Alpes
- 1 séjours jeunesse aux Iles de Frioul
- 3 journées organisées par le CCAS

- **3^{ème} point : Lancement de la saison 5 du Budget Participatif.**

Définition :

Le budget participatif est un outil qui donne **la possibilité aux citoyens et aux associations de proposer des projets** et de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Actuellement, une enveloppe financière de **400 000 euros** (soit l'équivalent de 11,20 euros par habitant), est dédiée à la réalisation des projets portés par les citoyens.

Le budget participatif a pour délimitation géographique d'application l'ensemble du territoire communal (ville de Creil), et s'appliquera selon le découpage traditionnel des conseils de quartier (soit **7 quartiers concernés par le dispositif** du budget participatif).

Objectifs :

- **Permettre aux citoyens d'être acteurs des projets** mis en œuvre au titre de l'amélioration de leur cadre de vie, de la transition écologique, de la propreté et de la sécurité de leur quartier.
- **Favoriser la participation citoyenne** et l'investissement des creillois dans les politiques publiques locales.

Dépôt et conditions de recevabilité :

Du **1er juin au 31 aout 2023** > Période de dépôt sur la plateforme participative dématérialisée jeparticipe.creil.fr. Accompagnement possible par la MDLV.

Les projets peuvent être déposés par des **creillois de 16 ans ou plus, ou par des associations** œuvrant sur le territoire de la commune.

1. **Satisfaire un motif d'intérêt général** (le projet est à visée collective et de nature à bénéficier à tous les habitants du quartier)
2. Entrer dans le **champ de compétence de la ville**
3. Rentrer dans le cadre des **dépenses d'investissement**
4. Respecter les **valeurs de la République**
5. Entrer dans les catégories suivantes : **amélioration du cadre de vie, transition écologique, propreté, sécurité**

Il est préconisé de :

- **Constituer des groupes de travail** autour d'un ou plusieurs projets dans le quartier.
- Suivre la **méthodologie de dépôt** des projets :
 1. **Rappel du contexte/Constats.**
 2. **Diagnostic simplifié.**
 3. **Présentation de la finalité du projet et de ses objectifs.**

Le calendrier :

- **Du 1^{er} juin au 31 aout 2023** : Dépôt des projets.
- **Septembre – Octobre 2023** : Etude de faisabilité technique, juridique et financière du projet. Comité technique et pré-sélection des projets.
- **Novembre 2023** : Audition des porteurs de projet devant le jury
- **Décembre 2023** : Annonce des Lauréats. Phase de vote citoyen afin de désigner un « prix du public ».
- **Début d'année 2024** : Annonce du projet Lauréat « prix du public ».

Phase de vote sur la plateforme participative. Cadeau d'une valeur de 250 euros au porteur de projet gagnant.

- **A compter de janvier 2024** : la ville de Creil s'engage à lancer la phase de mise en œuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

● 4^{ème} point : Retours sur signalements.

- Un arbre gêne la vue de la circulation au niveau de la route de Chantilly.
 - *La route de Chantilly est une route droite. Il s'agit d'un alignement de marronniers, on ne peut supprimer d'arbre. Il faudrait plus d'informations à ce sujet.*
- Au croisement des rues Allende et Verlaine, un manque de visibilité au croisement a été signalé. Il est proposé la mise en place d'un miroir en face.
 - *Après étude du secteur par les services, il semble que cela soit correct sans miroir.*
- Des nuisances sonores émanent de l'ancienne mosquée au niveau de la rue du Mégret.
 - *2 portes ont, en effet, été forcées. Les services techniques en ont été avisés.*
- Un tracteur de semi-remorque est toujours signalé au niveau de la Place Clémenceau.
 - *Le véhicule a été repéré. La Police Municipale va contrôler la réglementation sur le stationnement et faire en sorte que ce véhicule ne stationne plus dans cette rue.*
- Le stade Vélodrome est allumé tard dans la soirée, certains résidents se demandent s'il ne reste pas allumé même lorsqu'aucune activité n'a lieu.
 - *Le stade est allumé en soirée uniquement lors des activités sportives.*
- Les nouveaux lampadaires à LED installés sur le secteur de la Roseraie n'émettent pas assez de lumière.
 - *L'éclairage par des Led et des mâts moins hauts rend effectivement un éclairage inférieur aux anciens luminaires. Certaines seront peut-être modifiées après étude (en cours).*
- Les secteurs Clémenceau et F. Eboué n'ont toujours pas été nettoyés par le prestataire.
 - *Problématique prise en compte par la Gestion Urbaine de Proximité, une solution va être proposée en coordination avec les différents acteurs concernés.*
- Le terrain de pétanque au niveau de Lamartine devrait être réhabilité.
 - *Manque de précisions concernant cette demande.*
- Dans le parc de la rue du Mégret, des individus jouent au cricket, ce qui engendre des nuisances sonores. Les différents services intervenants dans le domaine de la tranquillité publique ont été informés de cela.
 - *Précisions demandées sur l'heure de ces nuisances ? Pour tout tapage, il doit être constaté pour être verbalisé. Le requérant doit contacter la Police Municipale quand les faits se produisent.*
- Les bacs de fleurs à proximité du tabac à Dunant servent de cendrier. Il serait peut-être pertinent de les retirer pour les remplacer par des cendriers.
 - *L'installation des jardinières sert de protection anti béliet pour le tabac à la demande du commerçant (comme d'autres sur la ville).*
- Le distributeur automatique de billet de La Poste a de nouveau été détérioré.
 - *La Poste doit déposer plainte pour que le Commissariat intervienne.*
- Un dépôt sauvage a été relevé à l'intersection Dunant et Kennedy.
 - *Le dépôt a été enlevé par le prestataire SUEZ.*
- Des individus se sont installés au niveau du rond-point sur la D162, en dehors de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Les caniveaux le long de la route de Chantilly manquent apparemment d'entretien.

- *Un rappel a été fait au prestataire. Les fossés enherbés sont nettoyés par l'ilotier du secteur.*
 - Au croisement des rues du Valois et de Chantilly, le passage piéton est inondé par temps de pluie. Il faudrait également envisager d'aménager et sécuriser le passage piéton donnant sur le champ de mars.
 - *Le passage piéton côté station-service est non règlementaire et non réalisé par la commune, il va être effacé. Pour les inondations, nous surveillons.*
 - Au niveau du collège Havez, des racines dépassent des trottoirs, ce qui est potentiellement accidentogène. Au niveau du passage piéton avant le ralentisseur, le regard égout est toujours bouché.
 - *Des travaux Eurovia ont été réalisés en février pour le regard bouché. Concernant les racines, il ne semble pas y avoir de déformations suffisamment importantes pouvant causer des chutes. Plus de précisions demandées (photos et endroits).*
 - Un vendeur ambulant a été signalé dans la rue P. Valéry, à l'angle de la rue L. Lagrange.
-
- **5^{ème} point : Questions diverses.**
 - Ecole de Nerval allumée toute la nuit dans les couloirs. Ecole Georges Sand, classes entières allumées.
 - Rue Rimbaud : problème de LED sur les lampadaires. Au centre du parc côté van Gogh en arrivant sur Mallarmé.
 - Individus déversent leurs poubelles au niveau de la Champrelle (chez madame Darras).
 - Regard égout toujours obstrué au niveau de Havez (signalé précédemment).
 - Armoire électrique au niveau des anciens locaux du service urbanisme sur la Place de l'église constamment ouverte, en face d'un magasin d'alimentation générale.
 - Un camion place de l'église sur place depuis 6 mois.
 - Du 16 au 8 rue Champrelle, bouches d'égout obstruées.
 - Dépôt sauvage au 258 rue des acacias.

Le sujet de la destruction du bâtiment de la rue Nerval dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbain a été évoqué. Certains commerçants présents souhaiteraient que le bâtiment soit conservé, mais rénové. Une enquête publique a été lancée sur cette problématique.

Conclusion

Monsieur BULUT a clôturé la séance en remerciant les participants.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 3^{ème} trimestre 2023.